

WalfQuotidien

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026 ... La clarté d'informations générales N° 10394 ■ Prix 200F ■42 ème année ■Issn 0850 6000

CAN 2025 : DECISON DU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT EN FAVEUR DU SENEGAL

Second camouflet pour le Maroc



(PAGES 11&12)

LE TAS valide le résultat de la finale remportée par les *Lions*

SADIO MANÉ : «Le Tribunal arbitral du sport a rendu justice au sport»

RÉACTIONS de Koulibaly, Pms,

LA FÉDÉRATION MAROCAINE refuse de s'avouer vaincue

FEMMES ET FILLES TUEES PAR DES MEMBRES DE LEUR ENTOURAGE

18 cas de féminicides recensés au Sénégal en 2025

(PAGE 6)

47 mille femmes tuées par des proches dans le monde

CADRE JURIDIQUE DES MEDIAS

Le Code de la presse en mode révision

(PAGE 7)



DIPLOMATIE ECONOMIQUE

Le secteur privé invité à faire preuve d'audace

(PAGE 5)

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE AU DECRET PRESIDENTIEL

Pastef menace les hauts fonctionnaires

BABACAR GAYE, ANCIEN DEPUTE : «Ce sont des menaces inutiles»



(PAGE 3)

*Walf*Quotidien N°10394
MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026

Homicide involontaire : Deux conducteurs de benne déférés au Parquet



Des conducteurs de benne à ordures, se livrant à une course-poursuite, ont mortellement fauché un jeune de 13 ans

Deux conducteurs de benne à ordures ont été déférés au parquet, avant-hier, par le Commissariat d'arrondissement de *Yeumbeul* Comico. Ils sont poursuivis pour *«homicide et blessures involontaires par accident de la circulation routière, ainsi que pour mise en danger de la vie d'autrui»*. Selon un communiqué de la Police nationale, les faits se sont produits dans la nuit du 21 au 22 novembre, aux environs de 22 h 45mn, au lieu-dit *«Talibou Khonkh»*.

Alertés suite à un accident corporel de la circulation, les éléments de Police se sont rendus sur les lieux pour effectuer les premiers constats. Selon les éléments de l'enquête, les deux mis en cause, conducteurs de benne à ordures appartenant à une structure de la place, *«se livraient à une course-poursuite lorsqu'ils ont violemment heurté deux garçons âgés de 13 ans»*.

Les deux victimes ont été prises en charge par les sapeurs-pompiers et évacuées vers une structure sanitaire. Mais l'une d'elles a malheureusement succombé à ses blessures pendant le transport. Sa dépouille a été déposée à l'Hôpital général Idrissa Pouye de Grand-Yoff pour les besoins de l'autopsie. A la suite de l'enquête, les deux conducteurs ont été présentés au Parquet le 23 novembre.

Samba BARRY

WalfQuotidien
12, Route du Front de terre
B. P 576-Dakar
Walf Quotidien édité par le Groupe Wal Fadjri
Le groupe Wal Fadjri est une société anonyme au capital de 420 000 000 F CFA
Président Fondateur
Sidy Lamine NIASSE
Directeur de Publication
Seyni DIOP
Rédacteur en Chef
Mbagnick NGOM
Rédacteur en Chef Adjoint
Norbert Charles DIENE
88 628 99 99
12 Commercial
13 Administration
14 Rédaction
Internet:
www.walf-groupe.com
email:
walfquotidien2011@gmail.com
Impression
GRAPHIC SOLUTIONS
Distribution *Wal fadjri*

Pollution de la Falémé : l'Etat interdit l'orpaillage à proximité du fleuve

L'Etat du Sénégal a interdit toute activité d'exploitation aurifère dans un rayon de 500 mètres autour du fleuve Falémé et mobilisé l'armée et la gendarmerie pour faire appliquer cette mesure destinée à prévenir la pollution des eaux par les produits chimiques utilisés dans l'extraction de l'or, a réaffirmé le gouverneur de Tambacounda, Abdourahmane Ndiaye.

«Le président de la République avait pris un décret pour interdire l'exploitation de l'or à 500 mètres de la Falémé», a-t-il rappelé dans un entretien accordé à l'*Agence de presse sénégalaise* (*Aps*), en prélude de la tournée économique du président de la République, Bassirou Diomaye Faye, dans les régions de Kédougou et de Tambacounda, du 26 au 29 novembre 2026.

Ce déplacement présidentiel sera le deuxième de l'année dans ces deux régions de l'Est et du Sud-Est du Sénégal.

Revenant sur les conséquences environnementales de l'exploitation aurifère, le gouverneur a fait état d'une dégradation de la qualité des eaux de la Falémé, qu'il attribue notamment au *«mercure et aux autres produits utilisés dans les activités d'extraction de l'or»*.

«L'eau du fleuve est tellement trouble qu'on se demande même s'il y a possibilité d'une vie [aquatique]», et du développement de son écosystème, a-t-il déclaré, faisant part de ses inquiétudes face à la pollution du cours d'eau.

(Aps)

EPHEMERIDES DU JOUR

25 novembre 2018 : Jacques Baudin, ministre de la Justice, décède

Décès à Dakar, à l'âge de 79 ans, de Jacques Baudin, avocat et homme politique, plusieurs fois ministre sous la présidence d'Abdou Diouf (notamment ministre du Tourisme et de l'Environnement, de la Justice et des Affaires étrangères) ancien député-maire de la ville de Diourbel. Né à Diourbel le 14 avril 1939, Jacques Baudin devient avocat à la Cour en 1984.

25 novembre 2002 : Disparition de Cheikh Tidiane Diop de *«Daaray Kocc»*



Décès à Dakar de Cheikh Tidiane Diop, directeur de la compagnie théâtrale *« Daaray Kocc»* ; il est l'un des pionniers du théâtre populaire sénégalais adapté à la télévision. La mythique troupe théâtrale *Daaray Kocc* est en sommeil depuis la disparition de son fondateur Cheikh Tidiane Diop.

25 novembre 1989 : Dernier souffle de Birago Diop



Décès à Dakar, à l'âge de 81 ans, de Birago Diop, écrivain, auteur entre autres de *Souffles* et des *Contes d'Amadou Coumba*. Formé à l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse, il avait été nommé ambassadeur du Sénégal en Tunisie de 1960 à 1963. Birago Diop fils d'Ismael Saleh Diop et de Sokhna Faty Diawara est élevé par sa mère avec ses frères aînés. Il naît à Ouakam le 12 décembre 1906. En 1964, il ouvre la clinique vétérinaire du Point E à Dakar. Il avait épousé la Française Marie-Louise Paule Pradère.

25 novembre 1984 : Mamadou Diop devient pour la première fois maire de Dakar

Elections municipales et rurales : Mamadou Diop du Parti socialiste est élu maire de Dakar. Il succède à Amadou Clédor Sall et sera réélu en 1990. Au plan national, le Parti socialiste (Ps), au pouvoir, a remporté le scrutin de façon écrasante : 96,35% des suffrages exprimés (soit 493.873 voix sur 514.201 votants). Le taux de participation rapporté pour ce scrutin était d'environ 42,75% du corps électoral (825.599 inscrits).

25 novembre 1969 : *Samine* en Casamance est bombardé par l'armée coloniale portugaise

Bombardement du village de *Samine* en Casamance par l'armée coloniale portugaise basée en Guinée-Bissau ; le Sénégal demande la réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations-unies. *Samine* (également appelé *Samine Escale*) est une commune et une localité située en Moyenne-Casamance, dans le département de Goudomp (région de Sédhiou), au Sud du Sénégal.

25 novembre 1958 : L'autonomie interne ou l'indépendance au sein de la Communauté franco-africaine est proclamée

L'Assemblée territoriale du Sénégal proclame l'autonomie interne ou l'indépendance au sein de la Communauté franco-africaine à la suite du référendum du 28 septembre de la même année.

(En collaboration avec les Archives nationales)

Podor : Le Collectif des licenciés envisage d'organiser une marche

Les licenciés issus du département de Podor sont sortis de leur mutisme. Face à cette situation qu'ils jugent «intenable». A travers un communiqué, ces licenciés, regroupés dans un Collectif, annoncent une marche pacifique pour se faire entendre afin d'obtenir des réponses concrètes à leurs *«revendications légitimes»*. *«Nous n'allons pas accepter que notre détresse soit ignorée pendant que des activités politiques se multiplient dans notre département»*, font-ils savoir.

Ils considèrent *«abusifs et injustes»* leurs licenciements. *«Licenciés injustement des structures étatiques tels que le Puma, le Port ou le Grand Théâtre, nous sommes aujourd'hui nombreux à vivre le calvaire, sans rémunération, sans accompagnement et sans réponse satisfaisante de la part des autorités»*, regrettent-ils dans le document.

Selon ces licenciés, la situation qu'ils vivent depuis 2024 est plus que préoccupante. *«Tous, des soutiens de famille, nous n'arrivons plus à assurer la dépense quotidienne ainsi que la prise en charge de nos soins médicaux et ceux de nos progénitures. Avec cette conjoncture économique de plus en plus aigüe, la précarité, l'angoisse et le désespoir se sont installés dans nos familles respectives»*, alertent-ils.

Poursuivant, ils réclament leur réintégration immédiate et sans condition à leurs postes de travail. Ainsi, ils invitent les ministres de cette localité, Dr Ibrahima Sy, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique et Cheikh Oumar Bâ (ministre de l'Agriculture) à prendre en main leur dossier.

Abou KANE (Correspondant)

À SUIVRE | PROJET DE RESOLUTION RELATIVE AU DECRET PRESIDENTIEL

Pastef menace les administrateurs de crédits

Les députés de Pastef n'ont pas dit leur dernier mot par rapport au décret présidentiel de mise en œuvre de la Lfr2026. Ils ont introduit une proposition de résolution qui menace les fonctionnaires et administrateurs de crédits.

Pastef n'est pas résigné. Sa majorité parlementaire qui reste convaincue que le décret n° 2026-2416 du 19 novembre 2026 constitue une *«usurpation du pouvoir législatif et une atteinte grave aux principes fondamentaux»* revient à la charge. Il met en garde les fonctionnaires et administrateurs de crédits. Dans leur projet de résolution qui sera examiné, ce mercredi, en plénière, les députés vont demander le retrait «sans délai» du décret du 19 novembre 2026 et invitent les fonctionnaires à s'abstenir de toute exécution du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026 sur le fondement dudit décret. Dans ce sillage, Ayib Daffé, président du groupe parlementaire de Pastef, et ses camarades de parti, rappellent aux ordonnateurs, délégataires, contrôleurs budgétaires, les comptables publics et autres payeurs, agents des administrations fiscale et douanière, *«que l'intervention du décret n° 2026-2416 ne les affranchit d'aucune obligation de contrôle de la légalité et de la régularité des opérations dont ils prescrivent, visent ou assurent l'exécution»*.



Ayib Daffé, président du groupe parlementaire de Pastef

Pour eux, il appartient aux ordonnateurs, aux contrôleurs budgétaires, aux comptables publics, aux administrations financières d'exercer, chacun dans la limite de ses attributions, les vérifications relatives notamment à la régularité des engagements, à la disponibilité des crédits, à la qualité de l'ordonnateur, à la validité des créances, à la production des pièces justificatives et à la conformité des actes aux autorisations financières et fiscales applicables, conformément aux articles 20, 22, 34 et 205 du Règlement général sur la Comptabilité publique et 67 de la Constitution. Ces vérifications, selon eux, n'impliquent pas que les agents concernés se substituent à une juridiction dans l'appréciation de la constitutionnalité du décret. **Magib GAYE**

POSITION | MISE EN VIGUEUR DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

TAS en désaccord avec la décision de Diomaye



Le député Thierno Alassane Sall n'est pas d'accord avec la mise en vigueur de la Loi de finances rectificative (Lfr) par décret. Il juge que cette décision de Bassirou Diomaye Faye viole la charte fondamentale de la République. *«La validation de la Lfr par décret procède d'une violation flagrante et incontestable de la Constitution. Il faut le dire clairement»,* dénonce-t-il.

Selon lui, se taire sur cette forfaiture, c'est donner le prétexte rêvé à Diomaye de mettre entre parenthèses l'Assemblée nationale sans la dissoudre, comme il se susurre dans certains cercles. *«Car le Président, qui a une responsabilité énorme dans la situation actuelle, redoute manifestement les conséquences d'une dissolution»,* accuse-t-il.

Dans son post, Thierno Alassane Sall estime que *«tout comme il a eu peur d'engager la responsabilité du Gouvernement, un des mécanismes prévus par la Constitution pour sortir du supposé blocage dont il est coresponsable, il a maintenant acquis la certitude qu'il peut enjamber la Constitution sans frais». «Car ce que cet épisode révèle, c'est que la Constitution a peu de défenseurs»,* soutient-il.

Au-delà d'une violation de la Constitution, estime Dr Moussa Diaw, la décision de Diomaye constitue *«une atteinte aux principes démocratiques»*. Le gouvernement, conseille-t-il, aurait dû privilégier le dialogue avec les différents groupes parlementaires afin de trouver un consensus. *«Le rapport de force, dans ce contexte, ne devrait pas être privilégié. Il faut plutôt rechercher le consensus, discuter et négocier»,* recommande l'enseignant-chercheur en sciences politiques à l'Ugb.

Salif KA

BABACAR GAYE, ANCIEN DEPUTE

«De l'agitation politique»

Analyste politique et ancien président de groupe parlementaire, Babacar Gaye qualifie cette résolution *«d'agitation politique»*. Selon lui, ils essayent de montrer que la décision de Diomaye ne leur pose pas beaucoup de problèmes. *«Ce qui est tout à fait le contraire. C'est pourquoi ils tentent de décrédibiliser le pays en agitant cette résolution qui a pour finalité de montrer aux bailleurs de fonds que le Sénégal est un pays instable qu'il n'est pas sûr d'y investir et de signer un programme comme le veut le Fmi»*, affirme Babacar Gaye qui précise néanmoins que c'est leur droit de demander le retrait du texte. Toutefois, il qualifie cela de *«soubresaut»* face à l'offensive constitutionnelle du Président Diomaye. *«Ils n'ont que leur yeux pour pleurer. C'est pourquoi ils demandent le retrait. Ils savent très bien que ce n'est pas parce qu'ils ont voté une résolution que le président va retirer le texte»*, explique l'ancien parlementaire, soutenant qu'ils perdent leur temps à proférer des menaces contre les fonctionnaires et administrateurs de crédits. Ces derniers, selon lui, agissent sous la responsabilité du président de la République. D'après lui, si le président de la République met en vigueur le projet de budget, ils ont toute la légalité d'agir. *«Il n'y a rien d'illégal en cela. Ils pensent avoir le pouvoir mais ils n'ont pas le pouvoir parce qu'ils ne peuvent ni faire agir la magistrature, ni l'Inspection générale d'Etat encore moins la Cour des comptes»*, poursuit-il. *«Ce sont des menaces inutiles. C'est une réaction politique pour montrer à Diomaye que nous sommes là»*, fait-il savoir. **M. GAYE**

CONSTAT | MIGRATION CLANDESTINE

La pêche artisanale impactée par le départ massif de ses occupants

A Yoff, beaucoup de pêcheurs artisanaux ont abandonné leurs pirogues pour espérer «l'Eldorado» espagnol. Avec la raréfaction du poisson et leurs maigres ressources du fait de la présence des bateaux étrangers dans leur espace de pêche, ils ont décidé de tenter l'aventure vers l'Occident.

A 17 heures, ce dimanche 22 novembre 2026, la plupart des pêcheurs sont à quai de Yoff. Regroupés sous des hangars en face de l'océan, ils attendent les quelques pirogues qui sont parties en mer. En effet, plusieurs d'entre elles ont cessé d'aller en mer car étant affectées par le départ massif de leurs occupants qui sont partis tenter l'émigration et qui n'ont pas jusque-là donné de nouvelles. *«Ça fait une semaine que nous sommes à quai. Parce qu'il y a un groupe de pêcheurs qui sont partis pour l'Espagne et cela fait 13 jours que nous n'avons pas de leurs nouvelles»*, raconte Baye Fall, assis sur une chaise en bois en contemplant la mer qui déferle ses vagues sur la plage. Au niveau de ce quai, des centaines de pirogues sont amarrées. *«Presque tous les occupants de ces pirogues sont partis. Ils ont choisi l'émigration clandestine. La pêche artisanale ne fait plus recette»*, souligne son compère Ousmane Ndoye.

Ces pêcheurs pointent du doigt aussi les navires étrangers qui obstruent leurs activités. *«Les bateaux de pêche absorbent tous les poissons. Ce qui fait que nous, pêcheurs artisanaux, n'arrivons plus à faire de grosses captures. D'ailleurs, c'est l'une des causes du départ des pêcheurs qui tentent l'Occident. Si notre travail ne donne plus satisfaction, ils sont obligés de tenter la migration, chercher un avenir meilleur»*, ajoute Baye Fall. Qui souligne aussi que leur espace de pêche est envahi par ces navires. Ils sont obligés maintenant d'aller jusqu'à la haute mer avec tous les risques que cela comporte avec leurs pirogues pas suffisamment équipées. *«Il n'y a plus de sécurité en mer car l'espace où pêchaient les pirogues est occupé maintenant par les bateaux. Et la distance à faire est devenue énorme alors qu'auparavant on ne faisait que 10 à 50 km pour avoir une grande quantité de poissons. Maintenant il nous faut 100 à 150 km pour trouver des poissons»*, précise Daouda Ndir, trouvé debout en train de réparer la coque de sa pirogue. Il fait savoir que, malgré la rareté des espèces, les poissons péchés par les artisanaux sont petits.

Abdoulaye Ndoye est pêcheur. Il déplore cette situation qu'ils vivent depuis des moments. *«La pêche artisanale souffre de la présence des navires de pêche qui amassent des tonnes de poissons ce qui nous oblige à faire de longue distance et des jours dans la mer. Le thon blanc qui est le principal poisson du pays n'est plus visible parce que tout est capturé par les bateaux»*, fustige-t-il.

Les bateaux étrangers mis en cause

Abdoulaye Dièye, membre du Conseil de surveillance participatif au niveau du Comité local de la pêche artisanale (Clpa) de Ngor, Ouakam, Yoff et Dakar- Ouest, déplore la mise en pratique de la pêche démersale côtière. *«Auparavant, il y avait beaucoup de petits pélagiques mais ils sont devenus rares aujourd'hui. Il s'y ajoute la pêche démersale côtière qui est interdite depuis 2006 et que l'on voit pratiqué depuis début 2026, tout ça participe à la raréfaction des ressources halieutiques»*, a-t-il expliqué.



La pêche artisanale subit de plein fouet l'émigration clandestine

L'éloignement de la zone à pêcher pousse les pêcheurs à dépenser plus. Le gasoil coûte aujourd'hui entre 20 mille et 70 mille francs Cfa selon la distance faite dans la mer. Devant des vagues déchaînées, ces quelques pêcheurs qui viennent d'accoster ne se réjouissent pas de leur moisson. *«On achète le carburant très cher et faire des kilomètres jusqu'à Sangomar pour se retrouver avec peu de poisson, après la vente, on n'arrive même pas à avoir 100 mille francs Cfa. Si, on enlève les dépenses, il ne nous reste rien»*, témoigne Assane Dièye. Dans cette condition assez difficile, les matériels de pêche sont aussi exorbitants. Le moteur coûte 1,6 million francs Cfa. *«Les acteurs de la pêche dépensent plusieurs millions de francs Cfa dans les pirogues de 8 mètres, ils font des prêts bancaires alors que la pêche n'est plus abondante. Une pirogue qui accoste au quai ne peut plus vendre 20 mille francs Cfa. Alors que ses occupants nourrissent leurs familles et payent des factures. C'est pourquoi, il sera très difficile de retenir les jeunes dans ces conditions»*, dit Abdoulaye Dièye.

Kemo CISSE

SOCIAL | ZIGUINCHOR

La solidarité redonne espoir aux enfants malentendants

Une lueur d'espoir illumine désormais le quotidien de nombreux enfants malentendants à Ziguinchor. Au quartier Boucot-Sud, une cérémonie de remise d'appareils auditifs, a réuni plusieurs enfants souffrant de déficience auditive et leurs familles. Une initiative solidaire qui vise à améliorer leurs conditions de vie, à favoriser leur épanouissement et à leur offrir de meilleures perspectives d'inclusion sociale et scolaire. Pour les familles, le parcours reste semé d'obstacles, notamment sur le plan financier. Le témoignage de Elisabeth Diatta, mère d'une enfant malentendante et militante engagée dans cette cause, illustre les difficultés rencontrées par de nombreux parents. Pendant longtemps, l'accès aux appareils auditifs et aux soins spécialisés nécessitait des déplacements jusqu'à Dakar. A cela s'ajoutait le coût particulièrement élevé des équipements, pouvant avoisiner un million de francs CFA.

La situation devient encore plus compliquée lorsque les appareils s'usent ou se détériorent, obligeant les familles à mobiliser de nouvelles ressources financières. Elisabeth Diatta en a fait l'expérience lorsque l'appareil de sa fille est tombé en panne alors qu'elle était en classe de CM2. Aujourd'hui, élève en première S1, sa fille représente un symbole de persévérance et d'espoir pour les autres familles confrontées à cette situation.

Grâce à l'engagement de plusieurs acteurs locaux, notamment Adama Diouf, enseignant et point focal du projet, cette initiative a permis à une quarantaine d'enfants de bénéficier d'environ 80 appareils auditifs, soit deux équipements par bénéficiaire. Une assistance précieuse qui représente un véritable soulagement pour des ménages souvent incapables de supporter seuls de telles dépenses.

Malgré cette avancée significative, les besoins restent considérables. Plus d'une centaine d'enfants seraient encore en attente d'une prise en charge. Au-delà de la distribution des appareils auditifs, cette initiative porte un message essentiel : celui du respect de la dignité humaine et de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Malick Gueye, coordinateur national de la Fondation Starkey Hearing, qui a organisé l'événement, invite ainsi la société à changer son regard sur les personnes malentendantes et à ne pas les réduire à leur handicap. Pour lui, leurs difficultés de communication ne doivent en aucun cas constituer un obstacle à l'égalité des chances.

Amady Khalilou DIEME
(Correspondant)

KEDOUGOU |

ZONES TRANSFRONTALIERES

Yankhoba Diémé souligne le rôle des chefs de village et des imams dans la prévention des menaces sécuritaires

Le ministre des Forces armées, Yankhoba Diémé, a souligné mardi, le rôle important que les chefs de village, les délégués de quartiers et les imams de la région de Kédougou doivent jouer dans la prévention des menaces à la sécurité nationale, dans les zones transfrontalières, en étroite collaboration avec les forces de défenses et de sécurité (FDS). *«Vous avez un grand rôle à jouer dans la prévention de la sécurité nationale du pays et surtout pour l'insécurité transfrontalière dans cette région vulnérable en matière de vigilance collective en collaboration avec les forces de défenses et de sécurité de la région de Kédougou»*, a-t-il déclaré.

M. Diémé s'exprimait lors d'une rencontre avec les chefs de village, les imams, les chefs de quartier et les autorités coutumières, en prélude de la tournée économique du président de la République dans la région de Kédougou. La rencontre s'est tenue en présence du ministre de l'Education nationale, Moustapha Mamba Guirassy, de la gouverneure de la région de Kédougou, Mariama Traoré, des préfets, etc. Les participants ont exprimé leur reconnaissance pour le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité de la région et leur parfaite collaboration avec l'administration territoriale. Ils ont salué la quatrième visite du chef de l'Etat dans la région de Kédougou, tout en promettant de lui réserver un accueil chaleureux.

Aps

COMPETITIVITE ‖ SURCOUTS, MANQUE DE TRANSPARENCE, DYSFONCTIONNEMENTS

Ces obstacles à la compétitivité du Port de Dakar

Malgré sa position géographique, l'attractivité du Port autonome de Dakar n'est pas totale. Une enquête menée par le Maritime anti-corruption network (Macn) révèle des dysfonctionnements qui poussent certains opérateurs à envisager de réduire leurs activités au Sénégal.



Le port de Dakar mise notamment sur le guichet unique portuaire pour assurer une meilleure compétitivité

La compétitivité du Port autonome de Dakar ne dépend pas uniquement de ses infrastructures. Elle repose également sur la qualité des services, la transparence des procédures et la maîtrise des coûts. C'est le constat dressé, hier, lors du Forum sur l'efficacité et l'intégrité dans les ports au Sénégal. Représentant du Maritime anti-corruption network (Macn), Me Mame Adama Guèye, qui cite l'enquête, affirme que 41 % des répondants ont déclaré avoir subi des amendes supérieures à 20 000 dollars, avec des conséquences directes sur leurs coûts opérationnels. Plus inquiétant encore, 35 % des opérateurs interrogés ont exprimé des hésitations à poursuivre leurs activités au Sénégal, en raison des risques liés à ces dysfonctionnements. Et 41 % plaident une meilleure prévisibilité et davantage de transparence.

Ces difficultés poussent les compagnies maritimes à introduire une «*Special Dakar Clause*». Dans certains cas, des cargaisons sont même détournées vers les pays voisins lorsque les conditions le permettent. Pour le représentant du Macn, cette situation appelle une réaction urgente des autorités portuaires et gouvernementales. Il préconise une démarche concertée avec l'ensemble des parties prenantes afin de mettre en place un dispositif consensuel garantissant la transparence et la prévisibilité des opérations.

Le directeur général du Port autonome de Dakar, Doune Pathé Mbengue, estime quant à lui que la compétitivité du Port de Dakar dépend aussi de sa capacité à mieux organiser les opérations et à offrir aux usagers une visibilité sur les formalités, les délais et les coûts. Pour corriger ces imperfections, il mise notamment sur le guichet unique portuaire pour réduire les contacts physiques et assurer une meilleure traçabilité des opérations. Il considère également que les difficultés signalées doivent être examinées avec les administrations concernées afin d'identifier des solutions concrètes.

Une exigence également défendue par le Premier ministre. Pour Al Aminou Lô, la compétitivité portuaire s'apprécie davantage à travers la qualité des services, la célérité des opérations et la confiance inspirée aux opérateurs économiques que par les seules capacités infrastructurelles. Le chef du gouvernement souligne par ailleurs que les coûts portuaires participent à la formation des prix et peuvent contribuer à renchérir le coût de la vie. Prenant l'exemple du Nigeria, qui a enregistré des avancées dans l'amélioration de ses procédures, Al Aminou Lô rêve de voir le Sénégal réaliser des progrès comparables avant la fin du premier semestre 2027.

Samba BARRY

AVIS DE DECES

M. et Mme Pierre Atépa GOUDIABY
et l'ensemble du personnel du Groupe ATEPA
ont la profonde douleur de vous faire part du décès
de **Monsieur Bruno Patrick Marcel Condé dit Dreyfus,**

Décès survenu le 17 Novembre 2026 à Dakar.
Les obsèques auront lieu le mercredi
25 Novembre 2026.
Levée de corps à 09h00 à la morgue de l'hôpital Principal,
Messe à 11h00 à la Cathédrale du Souvenir Africain
suivi de l'inhumation au
cimetière Saint-Lazare de Béthanie

Les condoléances à la maison familiale sise à Ngor route du Calao à coté de l'école les Dauphins.
Les condoléances les plus très attristées
à la famille éplorée.



Que la terre lui soit légère

PLAIDOYER ‖ DIPLOMATIE ECONOMIQUE

Le secteur privé invité à faire preuve d'audace

Le secteur privé est appelé à faire preuve d'audace, d'innovation et d'ambition internationale. C'est l'invite du président de la Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Dakar. Abdoulaye Sow a fait cet appel hier à la Cciad lors de l''ouverture des Grands débats économiques autour du thème: «La diplomatie économique : transformer les relations internationales en opportunités de croissance économique, d'exportations et d'emplois». «*Nous voulons rapprocher deux univers qui ont parfois tendance à évoluer séparément, alors qu'ils sont profondément complémentaires : celui de la diplomatie et celui de l'entreprise*», dit-il. De son avis, au-delà des relations diplomatiques, ce sont les entreprises qui investissent, qui produisent, qui exportent, qui innovent et qui créent des emplois. «*La diplomatie économique n'a véritablement de sens que lorsqu'elle se traduit par des opportunités concrètes pour nos entreprises*», poursuit-il. «*Nous voulons créer un espace de dialogue direct entre les diplomates, les décideurs économiques, les organisations professionnelles et les chefs d'entreprises*», dit-il.

L'ambassadeur du Royaume du Maroc au Sénégal révèle ce qui peut faire le succès de la diplomatie économique avec un impact sur l'attractivité. Hassan Naciri soutient que l'attractivité se mesure avec les Ide, la notation souveraine, la solidité des réserves de change. Cette attractivité doit concerner le transport aérien. Il souligne que l'accord *Open sky* de 2006 permet à un Européen de se rendre au Maroc au prix le moins cher. Par ailleurs, Hassan Naciri soutient que le défi dans la coopération Maroc-Sénégal est de donner un contenu à la «relation fraternelle et amicale» entre les deux pays.

Dans un autre registre, il invite à la prudence dans l'usage du mot souveraineté. «*On emploie souveraineté, mais il faut faire attention. La souveraineté politique est une priorité sauf quand on appartient aux organismes internationaux. On cède, mais volontairement*», soutient le diplomate, ajoutant que la souveraineté économique est un débat. «*Attractivité veut dire qu'on a besoin de l'autre. Elle s'applique partout et en économie, chacun dépend de l'autre, puisque s'il y avait la souveraineté, nous serions épargnés des crises extérieures*», enseigne Hassan Naciri.

Emile DASYLVA

Prorogation de l'accord de pêche entre la Mauritanie et le Sénégal

«*Je viens de signer aujourd'hui la transmission et c'est important pour le président de la Chambre de Saint-Louis, la prorogation de l'accord de pêche entre la Mauritanie et le Sénégal. C'est quelque chose d'exceptionnel pour les populations de Guet Ndar* », a révélé hier, à la Cciad l'ambassadeur de la République islamique de Mauritanie au Sénégal, Mohamed Ould Abdellahi Ould Ethmane.

RAPPORT | FEMINICIDES DANS LE MONDE

47 mille femmes tuées en 2025 par des proches

L'an 2025, 47 mille femmes et filles ont été tuées par des membres de leur entourage dans le monde. Ce sont les nouvelles données publiées, hier, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Onudc) et Onu Femmes.



Les féminicides sont le plus souvent commises par des proches de la victime, selon l'Onu

Cinq femmes ou filles tuées par heure. Cela représente 129 victimes chaque jour. Ce sont les estimations d'Onu Femmes et de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime sur les violences. Elles sont contenues dans un rapport publié, hier, par ces deux organismes de l'Onu, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Au total, en 2025, quelque 47 mille femmes et filles dans le monde ont été tuées par des proches, selon le rapport. L'Afrique demeure le continent où le nombre de victimes de féminicides commis par un partenaire intime ou un membre de la famille est le plus élevé : 22 100. Elle est suivie des Amériques avec 7 400 féminicides, de l'Asie 15 100, de l'Europe 2 100 et de l'Océanie 300 victimes. A partir de l'analyse de statistiques émanant de 122 pays et territoires, le rapport précise qu'en 2025, 78 mille homicides volontaires ont été commis sur des femmes, et 60 % d'entre eux sont des féminicides commis par des proches. Les femmes représentent 19 % des victimes d'homicides dans le monde en 2025, 60 % d'entre elles ont été tuées dans la sphère privée, tandis que seulement 11 % des homicides visant des hommes ont été commis dans ce contexte.

18 féminicides au Sénégal en 2025

Au Sénégal, 18 féminicides ont été recensés au niveau national en 2025, selon les associations de la société civile. Devant l'ampleur des féminicides au Sénégal, le Président Bassirou Diomaye Faye a prononcé, pour la première fois, le mot féminicide lors de ses vœux de fin d'année, le 31 décembre dernier. «*Je veux dire avec force qu'aucune violence n'est tolérable dans la République en particulier celle faite aux femmes, les féminicides et toutes les atteintes commises contre les plus vulnérables*», avait-il affirmé, ajoutant : «*L'Etat poursuivra sans relâche la prévention, la protection des victimes et la sanction implacable des auteurs afin que la dignité, la sécurité et la vie soient garanties à toutes*». Après ce discours, des féminicides continuent d'être enregistrées à travers le pays. Le dernier cas qui a ému de nombreux Sénégalais reste l'agression à l'acide, perpétrée par un homme contre Aïssatou Pierre ayant conduit à sa mort début octobre dernier.

Baba MBALLO

DECOMPTE | MIGRATION IRREGULIERE

1 300 personnes arrivées à El Hierro, ce mardi

Plus d'un millier de migrants partis du Sénégal et de la Gambie ont été débarqués, hier mardi, au port de La Restinga, sur l'île d'El Hierro, à bord de huit petites embarcations.



Le ton monte entre le dirigeant nationaliste Clavijo et les autorités centrales espagnoles sur la migration

Au moins 1 300 migrants sont arrivés, hier, au port de La Restinga, sur l'île d'El Hierro, à bord de huit petites embarcations en provenance de Gambie et du Sénégal, selon le journal *El País*, citant des services espagnol de secours maritimes. Parmi les rescapés, on compte 119 femmes et 71 mineurs, selon le décompte des services de santé et de secours. Ces arrivées s'ajoutent aux 800 migrants recensés lundi sur l'île et à Tenerife, et aux près de 425 arrivés dimanche, confirmant une nouvelle vague migratoire sur la route des Canaries. Le président du gouvernement des îles Canaries, Fernando Clavijo a déploré, à l'issue de la troisième réunion de la Commission interministérielle sur l'immigration, tenue le même jour, les efforts diplomatiques déployés auprès du Sénégal et de la Gambie, tandis que Torres estime qu'au moins 1 000 arrivées ont été évitées. «*Nous constatons que les actions entreprises dans les pays d'origine sont inefficaces*», a déploré M. Clavijo, Le ministre de la Politique territoriale et de la Mémoire démocratique, Ángel Víctor Torres, a immédiatement réfuté ces affirmations dans ses déclarations à l'issue de la réunion.

Demande de déploiement de Frontex

Selon ses informations, cinq embarcations transportant 1 000 personnes ont été interceptées rien que lundi, alors qu'elles s'apprêtaient à quitter la Gambie et le Sénégal pour les îles Canaries, grâce aux efforts déployés par les pays d'origine pour contenir les flux migratoires. *El País* ajoute que Clavijo, quant à lui, estime que l'arrivée constante de petites embarcations à El Hierro «*témoigne du laxisme des contrôles aux frontières*» et des restrictions de départ en Gambie et au Sénégal. C'est pourquoi il a réitéré sa demande de déploiement de Frontex, l'agence européenne des frontières, dans ces pays – une mesure actuellement en cours de négociation avec l'Union européenne. Il a également demandé la prolongation jusqu'au 30 décembre de l'opération de surveillance aérienne visant à détecter les embarcations. Torres a annoncé lors de son intervention que les avions surveillant les côtes sénégalaises poursuivraient leurs opérations jusqu'au 20 décembre, soit dix jours de moins que la prolongation demandée par le président des îles Canaries.

B. MBALLO

BREVE

La Mauritanie et l'UE s'accordent sur un nouveau protocole de pêche

La Mauritanie et l'Union européenne (Ue) sont parvenues, dimanche 22 novembre 2026, à «*un accord sur un nouveau protocole de pêche*» qui doit permettre aux navires européens d'accéder aux eaux mauritaniennes, selon un communiqué du ministère mauritanien chargé de la Pêche publié sur sa page Facebook. Le précédent avait expiré le 14 novembre. Si l'accord a été confirmé par les deux parties, il n'y a cependant pas eu de reprise immédiate d'activité dans les eaux mauritaniennes. Car, pour cela, il faut que ce nouveau protocole soit approuvé par le Conseil de l'Ue ou qu'une autorisation transitoire soit accordée. **(Rfi)**

Cyan Magenta Jaune Noir

ATELIER | CADRE JURIDIQUE DES MEDIAS

Des acteurs en concertation pour réviser le Code de la presse

Un atelier de révision du Code de la presse s'est ouvert, hier, à Dakar. Ces travaux s'étendront sur deux jours pour permettre aux acteurs des médias de mieux se pencher sur les questions de l'heure et apporter des modifications nécessaires.

La situation des médias face aux nouvelles réalités inquiète plusieurs acteurs du milieu. D'où la raison de l'atelier ouvert, hier à Dakar, qui a été présidé par le ministre de la Communication, Bacary Sarr. Dès l'entame, il a appelé à une meilleure réflexion pour mieux adopter le Code de la presse aux réalités du paysage médiatique. Le ministre a souligné que la loi de 2017 n'est plus en phase avec les réalités actuelles du paysage médiatique sénégalais. Il a cité quatre défis majeurs qui rendent cette révision indispensable : la transformation numérique et la montée en puissance des plateformes en ligne; l'émergence des créateurs de contenus ; les difficultés persistantes auxquelles font face les entreprises de presse et enfin la prolifération de la désinformation et des discours de haine.

En effet, Bacary Sarr a articulé sa feuille de route autour de quatre axes principaux pour guider les travaux de l'atelier. Il a insisté notamment sur la préservation des libertés, c'est-à-dire garantir la liberté de la presse et l'indépendance éditoriale des professionnelles. Il a également souligné la viabilité économique des médias, de repenser les modèles économiques et les mécanismes de financement des médias. Il a aussi cité la protection sociale, l'amélioration des conditions de travail des acteurs des médias et le renforcement de leur couverture sociale. Il a surtout plaidé l'adaptation numérique des médias en encadrant les nouveaux usages technologiques et les plateformes digitales. En outre, le ministre a invité les participants à dépasser la simple relecture formelle pour identifier les blocages rencontrés dans l'application du code actuel et formuler des propositions juridiquement fondées. En appelant au dialogue, à la rigueur et au consensus, Bacary Sarr a précisé que les conclusions de ces deux jours de travaux serviront de base technique à l'élaboration d'un plan d'action assorti d'un calendrier précis. L'ambition affichée est de bâtir un cadre moderne équilibré qui concilie liberté d'information, responsabilité professionnelle et résilience économique.



La révision du Code de la presse face aux mutations socio-économiques s'impose de plus en plus

Kemo CISSE

CRAINTE | CONVENTION, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, CHERTE DE LA VIE...

Des syndicalistes dans l'inquiétude


Les travailleurs du secteur du pétrole et du gaz sont inquiets pour leur secteur

Une convention à «deux vitesses» dans le secteur du pétrole, l'avènement de l'Intelligence artificielle, la cherté de la vie, les risques dans le transport des hydrocarbures. Ce sont les inquiétudes du Syndicat national des travailleurs du pétrole, du gaz et des activités connexes du Sénégal (Sntpgas). Leurs responsables ont saisi, hier à Pikine, l'opportunité d'une session de formation au profit de leurs délégués du personnel pour lancer un cri du cœur aux autorités étatiques. Mathurin Sagna, secrétaire général du Sntpgas dénonce: «*Nous trouvons anormal qu'il y ait une convention des transports d'hydrocarbures et une convention sur le pétrole. Car, les transporteurs des hydrocarbures transportent des produits dangereux*». Mathurin Sagna ajoute qu'il ne peut pas avoir deux conventions parallèles pour un même secteur d'activité. «*De l'exploration jusqu'à la pompe, on devrait avoir qu'une seule convention. Nous demandons donc au Gouvernement de revisiter cette convention pour la prise en charge effective de tous les travailleurs du pétrole et des hydrocarbures*», dit-il. Les syndicalistes ont décrié la cherté de la vie malgré l'exploitation des ressources gazières énergétiques au Sénégal. L'Intelligence artificielle les préoccupe également. «*L'Ia est devenue une réalité. Maintenant, il faudra faire face à cette réalité et voir comment exploiter les opportunités de cette IA pour améliorer les conditions de vie des travailleurs*», plaide Aliou Ndiaye. Avant de renchérir : «*L'IA est en train d'envahir notre profession. Donc, il faut qu'on sorte de nos gardes pour anticiper les risques*». Un aveu partagé par le secrétaire fédéral de la Fnic/ Cgt de France. Jean Louis Peyrin affirme : «*Il faut qu'on ait peur de l'IA car tout progrès sert à la productivité. Il faut se saisir de l'IA et de ses opportunités et non le laisser seul aux patrons en faire ce qu'ils veulent*».

Théodore SEMEDO

JUSTICE |

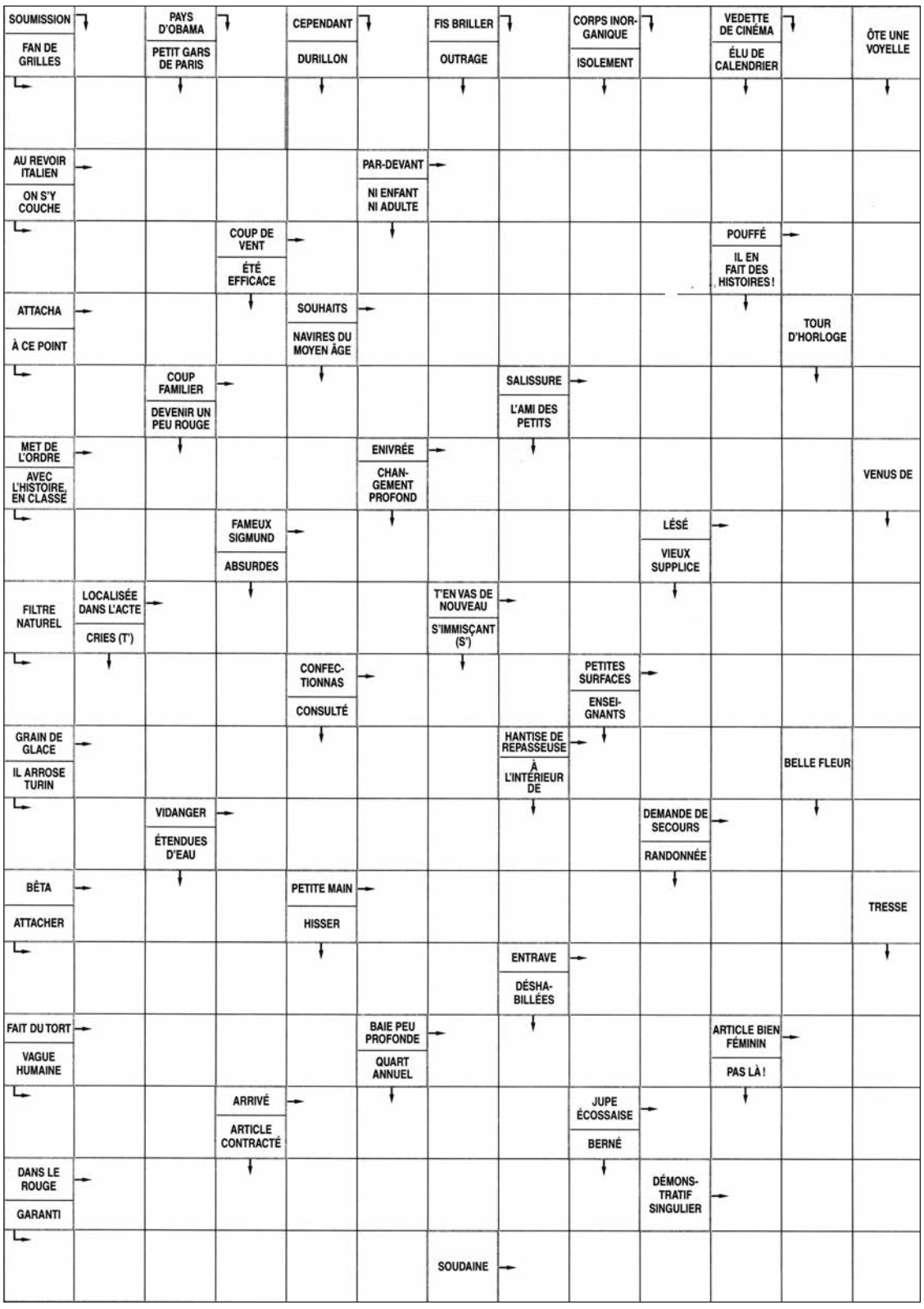
VOL NOCTURNE ET RECEL DE MATERIEL DE CHANTIER

Trois individus déférés au parquet

Le Commissariat d'arrondissement de Dalifort-Forail a déféré, le 23 novembre 2026 au parquet, trois individus poursuivis pour vol en réunion commis la nuit avec usage d'un moyen roulant et recel. C'est la Police qui l'a indiqué dans un communiqué publié sur l'un de ses supports digitaux. Selon la même source, le 21 novembre 2026, au cours d'une patrouille, les éléments de la Brigade de Recherches ont repéré une transaction suspecte au park Lambaye portant sur huit tuyaux neufs à haute pression (6 mètres de long, 300 mm de diamètre), cédés sans facture à 40 mille francs Cfa l'unité. Interpellés et auditionnés, deux des suspects ont fini par avouer avoir dérobé ces conduits dans la nuit du 16 au 17 novembre sur un chantier d'assainissement à Diamniadio, avec l'aide d'un complice, avant de les acheminer à bord d'un minicar blanc. Le préjudice total a été estimé par l'entreprise victime à 1 536 000 francs Cfa, selon la Police.

B. MBALLO

MOTS FLECHES N°3973



SOLUTION-FLECHES N°3972

■	E	■	C	■	D	■	P	■	H	■	V	■
E	S	C	A	B	E	A	U	■	A	M	E	S
■	T	O	N	D	■	C	I	V	I	E	R	E
P	U	N	I	■	B	I	S	E	■	U	N	I
■	A	F	F	A	L	E	■	S	A	T	I	N
K	I	R	■	M	A	R	O	T	T	E	S	■
■	R	O	T	I	N	■	C	O	L	■	S	E
G	E	N	E	■	C	A	R	N	A	V	A	L
■	■	T	R	A	H	I	E	■	S	A	G	A
P	R	E	■	L	I	M	E	R	■	R	E	G
■	O	R	B	I	T	E	■	A	N	E	■	U
T	U	■	A	M	■	S	E	M	O	U	L	E
■	L	A	C	E	S	■	T	A	S	S	E	■
S	O	I	■	N	I	M	E	S	■	E	S	T
■	T	R	O	T	T	E	■	S	A	S	■	R
U	T	■	N	E	U	T	R	E	S	■	O	U
■	E	N	C	R	E	■	A	U	T	R	U	I
A	S	I	E	■	S	O	B	R	I	E	T	E

SODOKU FACILES N° 3876

					1			7
			2	4		3		
2						4	9	6
7		2			3	9	5	
	4						3	
	5	3	8			7		4
6	3	1						5
		7		5	2			
8			1					

RESULTATS N° 3875

9	8	7	3	6	4	2	1	5
1	3	4	5	8	2	9	6	7
2	6	5	1	7	9	8	4	3
7	1	8	6	5	3	4	2	9
3	2	6	4	9	1	7	5	8
5	4	9	7	2	8	6	3	1
4	9	3	2	1	7	5	8	6
8	5	2	9	3	6	1	7	4
6	7	1	8	4	5	3	9	2

HEURES DE PRIERES

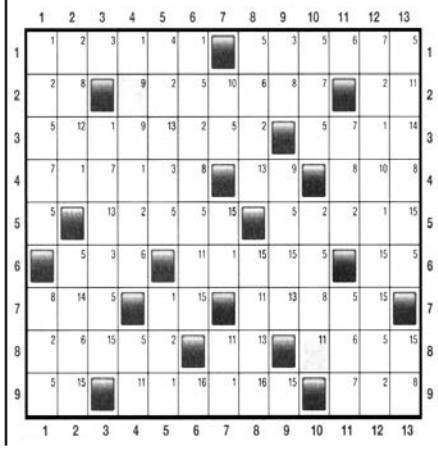


FADIAR
06H 00
SOUBA
06H 15
TISBAR
14H 15
TAKUSSAAN
16H 45
TIMIS
18H 45
GUEW
19H 45

1448 - HEGIRE

CONACO

PROBLEME N° 8797



SOLUTION N° 8796

E	M	B	R	A	S	S	E	S
N	O	E	U	D	■	T	H	E
T	I	C	■	O	L	E	■	T
R	■	H	A	S	A	R	D	S
E	D	E	N	■	B	E	E	■
L	E	■	G	R	O	O	M	S
A	P	P	E	A	U	■	U	T
C	I	L	■	T	R	O	N	A
E	T	I	R	E	■	K	I	R

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1 Ancienne flotte espagnole. Révolte populaire. **2** Montré les dents. Soumis à une cuisson préalable. Route nationale. **3** Transformer en gaz. Table de boucher. **4** Tapis pour judokas. Ouvrier professionnel. Ordre au toutou. **5** Bords de bois. Allas au hasard. **6** Sur le point de pleurer. Panier en osier. Pronom réfléchi. **7** Terre émergée. Foudre de guerre. Te laisses submerger (Te). **8** Se servir d'astuces. Non à Birmingham. Sans vêtements. **9** Existes. Hommes très riches. Classement à la poste.

VERTICALEMENT
1 Angle saillant. Colère ancienne. **2** Fixa solidement. Nommés au scrutin. **3** Particules élémentaires. **4** Devenu visible. A l'intérieur de. **5** Affluent du Rhône. Oiseau très coloré. **6** Relatifs aux avions. **7** Pour montrer. A lui. Mot d'enfant. **8** Rival du dollar. Il aime se distinguer. **9** A moitié. Monnaie mexicaine. **10** Le temps des vacances. Organe filtrant. **11** Sport avec arme à feu. Forme d'avoir. **12** Donner du souci. **13** Enfoncé dans la boue. Condition ou note.

NUMEROS UTILES

RENSEIGNEMENTS
ANNUAIRE : 1212

SDE
Numéro Vert
800 00 11 11

SENELEC
Service Dépannage
33 867.31.00

SECURITE
Police secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18

Aéroport Léopold S. Senghor
de Yoff : 33 869 / 22 / 01 / 02

Port Autonome de Dakar
(24H/24) : 33 849.45.45

HOPITAUX
Principal : 33 839.50.50
Le Dantec : 33 889.38.00
Abass Ndao : 33 849.78.00
HOGY : 33 827.39.83
Elisabeth Diouf de Rufisque : 33 836 36 94
CHU de Fann : 33 869 18 18

SUMA-MEDECIN
33 864 05 61 - 33 824 60 30

CENTRE ANTI POISON
818 00 15 15

Emigration irrégulière au Sénégal : repenser les politiques d'autonomisation des jeunes à l'aune du travail social

«Mbeuk mi, dieul Gaalgui, dem si kaw». Ces mots refont surface, et chacun d'entre nous en mesure la portée. Sans tirer de conclusion hâtive, il faut reconnaître que le mois de novembre 2026 a remis le phénomène au premier plan. La Marine nationale a été fortement sollicitée, en mer comme à terre, et plusieurs drames ont endeuillé nos côtes. A Thieppe et à Lompoul, dans la région de Louga, puis à Yenne et à Sendou, au sud de Dakar, des familles pleurent des proches. A Saint-Louis, à Mboro, à Keur Massar, à Toubab Dialaw, dans le delta du Saloum (Foundiougne, Dionewar) et à Kaolack, des départs ont été empêchés, des pirogues secourues et des convoyeurs interpellés. La Gambie voisine voit elle aussi embarquer des candidats sénégalais.

Derrière ces opérations se dissimulent des départs échoués, des chavirements et des interceptions, autant de vies suspendues. Il y a des mères sans corps à pleurer, des veuves sans certificat de décès, enfermées dans une perte ambiguë qui interdit le deuil, des orphelins et des familles endettées. Dès lors, trois questions stratégiques s'imposent à nous. Les dispositifs d'insertion financés depuis des années parviennent-ils à retenir ceux qui envisagent de partir ? Qui rencontre la famille avant qu'elle ne s'endette pour financer un départ ? Quel service accueille ensuite ceux qui reviennent brisés, ainsi que les proches de ceux qui ne reviennent pas ?

Le déplacement des embarquements vers la Gambie, à mesure que la surveillance se resserre, montre déjà que la vigilance déplace le phénomène sans en tarir les causes. Or, ces causes sont sociales avant d'être sécuritaires. Là réside le paradoxe, car jamais le Sénégal n'a compté autant de structures dédiées à l'insertion des jeunes, et pourtant l'océan demeure, pour certains, un horizon.

Pour comprendre ce paradoxe, il faut d'abord reconnaître que le départ relève d'un phénomène social total, qui engage la famille, la communauté et les représentations de la réussite. Dans la pratique du diagnostic social, le projet migratoire apparaît rarement comme une décision isolée. Il est porté par une famille qui investit, parfois jusqu'à l'endettement, et qui attend en retour soutien et reconnaissance. Les chaînes migratoires, faites de voisins et de parents déjà partis, réduisent par ailleurs la perception du risque, tandis que chaque transfert d'argent et chaque photo publiée sur les réseaux sociaux entretiennent l'image d'une Europe généreuse. Les souffrances de la route, elles, demeurent le plus souvent tues.

Dans ces conditions, pour celui qui reste, sans revenu ni statut, l'immobilité se vit comme un déclassement, voire comme une mort sociale, d'autant que partir représente aussi, pour beaucoup de jeunes hommes, un rite de passage vers l'âge adulte. L'expression «Barça ou Barsax» traduit donc moins l'ignorance du danger qu'un arbitrage entre deux risques. C'est pourquoi les campagnes centrées sur les seuls périls de la traversée produisent peu d'effet, puisqu'elles informent un individu alors que la décision se prend en famille et en communauté. La prévention gagnera donc à travailler avec les familles sur la définition même de la réussite.



Face à cette réalité, la réponse publique s'est naturellement déployée sur le terrain économique, avec le 3FPT, l'ANPEJ, la DER/FJ, l'ADEPME, le FONGIP, l'ANIDA et les Pôles Emploi et Entrepreneuriat pour les Jeunes et les Femmes. Cette architecture est dense et l'engagement qu'elle traduit est réel. Elle gagnerait néanmoins à être plus lisible sur le terrain, car plusieurs structures s'adressent aux mêmes publics avec des offres voisines, ce qui peut disperser les ressources. Par ailleurs, le modèle entrepreneurial occupe une place importante, alors que beaucoup de jeunes aspirent d'abord à un emploi salarié stable, encore trop rare. Les formations, de leur côté, ne répondent pas toujours aux besoins locaux. Enfin, le suivi après financement mériterait d'être renforcé, car un jeune promoteur laissé seul face à la gestion, aux sollicitations familiales et à l'endettement s'expose à un échec qui peut le ramener vers le projet de départ.

C'est pourquoi l'urgence n'est pas d'ajouter un programme, mais d'évaluer avec méthode ceux qui existent. Combien de jeunes formés ont obtenu un emploi ? Combien d'activités financées subsistent au bout de trois ans ? Que disent les bénéficiaires eux-mêmes ? Tant que ces éléments ne seront pas documentés, toute nouvelle initiative devra s'appuyer sur des bases difficiles à apprécier.

Toutefois, l'évaluation ne suffira pas à elle seule, car repenser ces politiques à l'aune du travail social suppose de les confronter à six principes de la pratique. Le premier est l'approche centrée sur la personne, qui considère le jeune dans sa globalité, au-delà de sa situation économique, et non comme un simple porteur de projet. Le deuxième est l'approche familiale et communautaire, qui prend en compte l'influence de l'environnement sur la décision migratoire, grâce au diagnostic social et à la médiation lorsque le projet de départ divise un foyer. Le troisième est la prévention sociale, qui consiste à intervenir en amont, par des dialogues réunissant parents, guides religieux, associations et anciens migrants, par une communication pour le changement social qui ouvre le débat plutôt que d'effrayer, et par l'aller-vers. Le quatrième est l'accompagnement psychosocial, qui prend en charge les vulnérabilités, les traumatismes et les difficultés sociales repérés précocement. Le cinquième est l'inclusion et l'accès aux droits, afin de garantir des perspectives réelles d'autonomie et de participation sociale, de la formation à l'emploi et à la protection sociale. Le sixième, enfin, est l'intervention territoriale, qui mobilise les services sociaux de proximité et les ressources locales.

A cet égard, les Centres de promotion et de réinsertion sociale (Cprs) incarnent précisément ce sixième principe. Structures de base de la Direction générale de l'Action sociale, relevant du ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités, ils couvrent le ressort d'une commune et ont pour mission de favoriser un développement endogène et inclusif, ainsi que l'autonomisation des personnes et des groupes vulnérables. Les mobiliser comme points d'ancrage communautaires de la prévention relève donc moins de l'innovation que de la cohérence.

Cette logique de proximité vaut tout autant pour ceux qui reviennent. Interceptés, rapatriés ou rentrés d'eux-mêmes, ils portent des traumatismes, des dettes contractées pour le voyage et le poids d'un regard communautaire qui les assigne à l'échec. Sans accompagnement adapté, ce retour peut préparer une nouvelle tentative. Leur prise en charge appelle donc un accueil et une écoute psychosociale, une évaluation des besoins, un soin des traumatismes, une médiation familiale et un travail patient contre la stigmatisation, avant tout projet de réinsertion économique. Les Bureaux d'accueil, d'orientation et de suivi (Baos) et le Mécanisme national d'orientation (Mno) y contribuent déjà, et leur action gagnera en portée à mesure qu'elle s'articulera avec les services sociaux territoriaux.

Dans cette perspective, la refondation tient en un principe, celui de passer d'une logique de guichet à une logique de parcours. Elle commence par une évaluation indépendante des dispositifs, suivie de leur rationalisation et d'une coordination renforcée au niveau départemental. Elle suppose ensuite des parcours individualisés, portés par un référent, et une diversification des voies d'accès à l'emploi, de l'apprentissage au salariat, afin que l'entrepreneuriat demeure une option et non une injonction. Elle exige enfin de doter les Cprs de moyens humains et matériels, d'institutionnaliser la place des travailleurs sociaux dans les dispositifs de prévention et de réinsertion, d'intégrer l'accompagnement psychosocial et familial à toute politique d'autonomisation, et de garantir aux zones rurales et côtières le même niveau de service qu'aux grandes villes, en associant les communautés.

En définitive, la lutte contre l'émigration irrégulière ne se gagnera ni seulement en mer, ni seulement dans les bureaux de financement, mais dans les familles et dans les quartiers, là où se construit le sentiment d'avoir, ou non, un avenir. C'est pourquoi j'invite les décideurs publics et les acteurs du développement à poursuivre sur la voie engagée, en vérifiant ce qui produit des effets et en renforçant l'accompagnement humain. Car, un jeune qui se sent vu, écouté et soutenu n'a plus à traverser l'océan pour prouver qu'il existe.

Malick NIASSE
Conseiller en Travail social
Médiateur familial et communautaire Diplômé d'Etat
kilamniasse@gmail.com

*Walf*Quotidien N°10394
MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026

Hégémonie intellectuelle et/ou Manipulation des savants par des relais propagandistes

«Le but ultime de la propagande n'est pas de changer l'opinion mais d'obtenir un vote, un don, un engagement (dans un parti, dans l'armée), ou toute autre action. Il peut aussi, en d'autres occasions, dissuader l'adversaire d'accomplir cet acte, en annihilant par exemple chez lui toute volonté de combattre ou de résister. Le but ultime de la propagande de masse est donc de mobiliser les individus en vue de l'action, tout en démobilisant ou divisant l'adversaire», Jacques Ellul, Propagandes, pp.36-37

J'ai lu aujourd'hui deux textes sur la toile qui tentent de faire, de façon habile et ingénieuse, l'apologie de Pastef. Un sympathisant de ce parti qui prétend être neutre brocarde l'opposition qui a forgé un concept qui fait mal à Pastef «Moss dém». Le monsieur tente de retourner la formule contre ses initiateurs en leur reprochant d'avoir une vision jouissive du pouvoir. Soit ce monsieur n'a pas compris, soit il fait dans le déni : le mot d'ordre *Moss dèm* fait partie de ces formules qui résument des livres entiers. Il a été forgé sur la base d'un constat : ces gens du Pastef qui nomment leurs proches et se comportent comme des gamins devant un gâteau sont effectivement motivés par les délices du pouvoir. C'est tellement évident qu'ils croient que la victoire de 2024 leur confère le droit de «posséder» le pays, de se le partager et d'exclure tous ceux qui sont contre leurs funestes fantaisies. Le luxe insolent qu'ils affichent, la gestion personnelle et clientéliste du pouvoir, l'exigence d'une justice aux ordres, l'abus de pouvoir (expropriation de Dan Sarr et achat de véhicules pour la primature) voyages onéreux de l'ex-PM, etc. Qu'est-ce que les gens du système ont fait comme mal gouvernance qui n'ait pas encore été fait par Pastef en moins de deux ans, et sans aucune espèce de modération ? Voilà donc la motivation de la formule «Moss dèm» : puisque votre motivation était juste le partage du gâteau comme le montrent vos actes, on ne vous accordera pas un autre mandat. C'est cela la vérité, car c'est en conformité avec la réalité. «Moss dèm» est donc largement mérité.

Un autre plus subtile fait une sorte de «ñàyy suy xàl yoon dôom ja tax» : la propagande la plus dangereuse est celle qui porte les habits de la science. C'est comme la prophétie auto-réalisatrice : ce qui est souhaité est postulé comme une vérité indiscutable et il devient, par conséquent, apte à s'imposer comme une évidence, un avènement inéluctable. La prophétie auto-réalisatrice n'est pas une prédiction, c'est un combat, une arme, un enfantement du réel par la parole. Pastef ne pourra jamais justifier les milliards dépensés pour prétendument indemniser des victimes, il ne pourra jamais justifier les centaines et centaines de millions de francs Cfa mobilisés dans leur prétendu réseau de solidarité et de participation. Devinez à quoi peut servir une telle manne financière et vous comprendrez la prétendue hégémonie intellectuelle de ce parti. Il faut comprendre qu'une hégémonie intellectuelle n'a rien à voir avec la vérité, ni avec l'utilité sociale. Toute hégémonie intellectuelle recourt toujours à la manipulation, trop peu à la norme du bien et à celle du vrai. Les appareils idéologiques, avec leurs clinquants, éblouissent les intellectuels et ces derniers hameçonnent les masses. Pour en revenir à la fulgurance de Pastef, il serait plus prudent de prendre en compte plusieurs facteurs : les affaires Karim Wade et Khalifa Sall ont été un tremplin idéologique pour ce parti (tous les mensonges de ce parti s'appuyaient sur ces deux affaires), l'usure du pouvoir est encore plus déterminant (Wade a été balayé par Macky Sall dans des conditions similaires), les médias occidentaux qui font parfois partie du jeu, l'argent, l'espoir de faire partie de ceux qui, à leur tour, vont manger, etc.

Il y a des gens qui sont sensibles aux honneurs, au succès, à la flatterie, d'autres aux espèces sonnantes et trébuchantes : un parti qui propose les deux peut donc facilement exercer une tyrannie sur les esprits. Ibou Fall a peut-être raison de se demander comment un intellectuel peut soutenir une telle imposture ? C'est que rien dans la posture d'un intellectuel ne devrait incliner à soutenir le mensonge et la manipulation, encore moins à théoriser des choses qu'on ne comprend pas. Mais un intellectuel peut sombrer à ces pièges que sont le désir des honneurs et l'attrait de l'argent. Il s'y ajoute l'effet d'entrainement de la mode : Pastef est une mode, pas une vision politique. Ce parti offre des jambes à tous ceux qui cherchent des béquilles ! Le phénomène Pastef nous rappelle notre légèreté, nos petites mystifications, nos intrigues et notre malhonnêteté endémique. Comment un homme faux, menteur, superficiel et, sans aucun doute, médiocre peut-il s'imposer dans une société comme le Sénégal ?

Un leader qui a un charisme de mensonge, une génération qui pense que la fantaisie fait le monde, des élites qui ont démissionné de leur rôle de vigile. La situation à la fois dramatique et comique que vit notre pays est la conséquence de notre manque de sérieux. J'ai toujours pensé que le phénomène Sonko n'était qu'un symptôme d'une maladie : l'échec cuisant de notre système éducatif. Un système qui produit un type pareil et des lettrés capables de soutenir une imposture aussi flagrante et insolente, est un échec ! Quelle plus-value ces gens ont-ils apporté à notre démocratie ou à notre économie ? Une régression économique et financière sans précédent, une démocratie de l'insulte et de l'invective ! Aujourd'hui, notre pays donne l'image d'un Etat vagabond qui ne sait pas où aller ni même comment.

Comment un pays comme le Sénégal, avec sa trajectoire scientifique, a-t-il pu laisser des gens que rien ne prédestine à la gouvernance, usurper les institutions pour les domestiquer et en faire des jouets ? Nous n'avons même pas honte d'être dirigés par pareille imposture ? Aucun sens du patriotisme, aucun sens de l'Etat, aucune éthique de responsabilité. Toujours dans les outrances, l'exotique : incapables d'impulser des changements qualitatifs, ils se morfondent dans la surenchère du cynisme. Comment peut-on étrangler ce pays de façon aussi malveillante, et avoir la conscience tranquille ?

Texte : «Selon une dernière idée reçue, la propagande toucherait en priorité les individus les moins instruits et les moins informés, l'éducation apparaissant comme le meilleur rempart à opposer aux propagandistes. Or, tout indique au contraire que la propagande touche en priorité les milieux les plus cultivés et les plus à même d'accéder à l'information. Comme l'écrit Jacques Ellul, «c'est seulement envers un homme qui n'est plus obsédé totalement par la misère que la propagande évoluée peut jouer» et «pour que l'homme puisse être propagandé, il faut qu'il ait atteint un minimum de culture». Loin de prémunir les masses contre la propagande, l'élévation du niveau de vie et d'instruction et l'accès à une information toujours plus vaste les y expose au contraire. Cela ne signifie pas, bien sûr, que les masses paysannes ne soient pas sujettes à la propagande et n'y soient pas sensibles, mais elles y sont, de prime abord, moins exposées que les masses urbaines». Dacid Colon, (Belin, 2019, 432 pages) Introduction

Alassane K. KITANE
alhousseynoudiallo12@gmail.com

L'imposture de la vertu : quand la moralisation du politique ruine l'esprit critique

A mesure que s'effritent les grands projets idéologiques, la proclamation d'une intégrité absolue est devenue l'arme suprême de la conquête du pouvoir. Mais que reste-t-il de la démocratie lorsque le débat d'idées cède la place au culte de l'homme providentiel, immunisé contre toute contradiction ?

Dans l'arène publique contemporaine, ériger sa propre droiture en étendard politique constitue un piège redoutable. En promettant la sainteté là où l'on attend des politiques publiques, l'acteur politique déplace la confrontation démocratique d'un terrain objectif vers un théâtre d'illusions.

L'écueil des référents dans la cité laïque

Dans une société qui se réclame de la laïcité et du pluralisme, quels référents convient-il de convoquer dans l'espace public ? Si les valeurs humaines fondamentales - justice, équité, honnêteté - sont universelles, leur traduction morale demeure intime et plurielle, souvent liée à des convictions religieuses ou culturelles. En substituant la posture morale au droit commun, on introduit un germe de division dans le corps social. L'adversaire n'est plus un concurrent porteur d'une vision différente, mais un être «impur» qu'il convient d'abattre moralement.

L'angélisme face à l'épreuve du réel

C'est méconnaître l'essence même de la politique, qui demeure la gestion pragmatique des affaires de la cité. Contrairement à la sphère privée, l'action publique se confronte en permanence aux contraintes du réel et exige des arbitrages complexes. Jean-Paul Sartre l'illustrait magistralement dans *Les Mains sales* : vouloir préserver une pureté absolue condamne souvent à l'impuissance, tandis que l'action oblige à assumer une part de compromis. L'être humain étant par nature faillible, entrer en politique en promettant une infaillibilité morale relève de l'artifice. Le dirigeant s'enferme alors dans un rôle, condamné à entretenir une façade vertueuse au prix de sa propre authenticité.

La fabrique des mythes et le piège de l'orgueil

Or, cette façade finit toujours par se fissurer sous le poids des faits. C'est ici qu'intervient un mécanisme psychologique redoutable : l'orgueil du citoyen. Reconnaître que le leader proclamé intègre a failli revient à admettre que l'on s'est trompé, que l'on a été abusé. Pour éviter cette blessure narcissique, la raison abdique devant la mythologie. Les programmes cèdent la place à un récit fondateur autour du «grand homme», une figure providentielle amplifiée par les caisses de résonance des réseaux sociaux.

La géométrie variable du jugement et l'intolérance à la critique

Une fois le mythe installé, le leader s'extrait de fait du champ politique normal : ni lui ni ses partisans ne tolèrent plus la contradiction. Dès lors que la critique est perçue comme un sacrilège, l'insulte et l'injure deviennent leurs seules réponses. Il est alors frappant d'observer la géométrie variable des jugements : l'appréciation portée sur une personnalité ou une institution bascule du tout au tout selon son alignement avec le chef. Tout devient admirable ou exécrable au seul gré de la proximité avec l'idole.

L'esprit critique contre le «sursis social» du pouvoir

Dans *La Chute*, Albert Camus disséquait avec lucidité cette complaisance collective qui accorde aux puissants une immunité morale, semblable au sursis social dont bénéficie le riche tant que dure sa fortune. En politique, cette absolution préventive accordée au nom de la vertu supposée du chef est un poison pour la démocratie.

La maturité d'une cité libre ne se mesure pas à la pureté proclamée de ses dirigeants, mais à la solidité de ses institutions et à la vigilance de ses citoyens. Sortir de ce piège exige un sursaut d'esprit critique : il est urgent de désacraliser la parole politique, de confronter systématiquement les actes aux discours, et de rappeler cette règle élémentaire : en politique, la vertu ne se proclame pas, elle se contrôle.

Alhousseynou Yoro DIALLO,
citoyen sénégalais,
alhousseynoudiallo12@gmail.com

CAN 2025

LE MAROC DEBOUTE

La FRMF va continuer le bras de fer

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a rendu, mardi à Lausanne, une décision favorable au Sénégal dans le litige autour de la finale de la CAN 2025. La juridiction sportive a annulé la décision du Jury d'appel de la Confédération africaine de football (CAF), qui avait attribué le titre au Maroc sur tapis vert (3-0), et rétabli le résultat acquis sur le terrain (1-0 après prolongation). La Fédération Royale marocaine de football (FRMF) entend contester cette décision et fait état de préoccupations concernant l'intégrité de la procédure arbitrale.

Le feuilleton juridique de la finale de la CAN 2025 est loin d'avoir livré son dernier épisode. En donnant raison au Sénégal, le TAS a remis en cause la décision du Jury d'appel de la CAF et confirmé le résultat obtenu au terme des prolongations à Rabat. Quelques heures après l'annonce du verdict, la FRMF a réagi avec fermeté dans un communiqué, exprimant son *«étonnement et sa protestation»* face à une décision qui, selon elle, n'a pas tenu compte de ses réserves sur l'intégrité et la crédibilité de la procédure arbitrale.

L'instance fédérale affirme notamment qu'un contact entre l'arbitre allemand Ulrich Haas, membre de la formation arbitrale du TAS, et le président de la FSF (Abdoulaye Fall) aurait été établi 48 heures avant le prononcé de la sentence. Elle reproche également à la juridiction suisse de ne pas avoir pris en considération les orientations récemment consacrées par l'IFAB et la FIFA concernant les joueurs qui quittent la pelouse sans l'autorisation de l'arbitre, ainsi que les responsabilités et sanctions disciplinaires qui en découlent.



Le Maroc ne compte pas lâcher l'affaire et entend poursuivre le combat

Deux arguments qui traduisent le profond désaccord de la FRMF avec le raisonnement retenu par le TAS. La FRMF a d'ailleurs réaffirmé sa volonté d'emprunter toutes les voies légales disponibles pour contester cette sentence. Ces accusations restent toutefois contestées. La FSF a démenti tout contact de cette nature avec l'arbitre allemand, tandis que le TAS avait indiqué ne pas avoir reçu de courrier de la partie marocaine signalant cet incident. La demande de récusation présentée peu avant l'annonce du verdict n'a finalement pas conduit au report de la sentence.

Quelle suite possible pour la FRMF ?

La sentence du TAS s'applique sur le plan sportif et rétablit le résultat de la finale en faveur du Sénégal. Pour la FRMF, la dernière possibilité de contestation judiciaire réside désormais dans un recours devant le Tribunal fédéral suisse, dans les 30 jours suivant la notification de la sentence motivée. Cette juridiction ne procède toutefois pas à un nouvel examen du litige sur le fond. Son intervention se limite à des motifs de recours strictement encadrés par le droit suisse, notamment les irrégularités de procédure, les atteintes au droit d'être entendu ou les problèmes liés à l'indépendance et à l'impartialité des arbitres. C'est sur ce dernier terrain que pourrait se concentrer l'argumentation marocaine si elle parvient à apporter des éléments suffisamment solides concernant le contact présumé avec Ulrich Haas. En revanche, remettre en cause l'interprétation des règlements de la CAF retenue par le TAS serait beaucoup plus difficile à ce stade. Même dans l'hypothèse d'une annulation de la sentence, le Tribunal fédéral ne pourrait pas attribuer directement le trophée au Maroc. Il renverrait généralement l'affaire au TAS pour un nouvel examen. L'issue d'une éventuelle nouvelle bataille judiciaire dépendra donc essentiellement de la capacité de la FRMF à établir l'existence d'une irrégularité procédurale suffisamment grave pour justifier une remise en cause de la sentence.

(lematin.ma)

VOVINAM VIET VO DAO

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE 2026

Le Sénégal rêve de sacre

Du 25 au 29 novembre prochain, Dakar va abriter les Championnats d'Afrique de vovinam viet vo dao. Une vingtaine de nations est attendue à ce rendez-vous continental.



Les combattants sénégalais de viet vo dao auront à cœur de briller aux Championnats d'Afrique qui se tiendront dans leur pays

Vice-champion d'Afrique en 2024 en Côte d'Ivoire, le Sénégal veut profiter de l'accueil de l'édition 2026 pour monter sur la plus haute marche du podium continental. «*Nous visons deux objectifs majeurs. Nous devons d'abord relever le pari de l'organisation et de la mobilisation populaire. Ensuite, nous comptons hisser haut le drapeau du Sénégal. Après notre titre de vice-champion en Côte d'ivoire, nous voulons cette fois s'offrir la couronne*», ambitionne Cheikh Diagne, responsable de la Commission communication à l'Union sénégalaise de vovinam viet vo dao (Usv).

Lors des joutes africaines tenues sur le sol ivoirien, les Sénégalais avaient décroché un total de 39 médailles dont 9 en or, 14 en argent et 16 en bronze. Dans cette compétition prévue du 25 au 29 novembre au Complexe Iba Mar Diop, «*les chances du Sénégal sont intactes. L'équipe a bénéficié d'une préparation technique sérieuse et un effectif élargi qui nous permet d'être représenté sur un plus grand nombre d'épreuves*».

Usv avec 37 athlètes dont 11 filles

Pour cette édition, l'Union sénégalaise de vovinam viet vo dao (Usv) va présenter une grande armada composée de 37 athlètes dont 11 filles. Mieux, la plupart d'entre-eux vont combattre dans une ou deux épreuves. Seul le duo féminin Aminata Diarra et Fatoumata Bâ, sera en lice sur trois tableaux. Organiser une telle compétition (combats et techniques) nécessite l'engagement de toutes les parties prenantes locales puisque cela participe à la promotion de la discipline sur l'échelle nationale. Pour Diomaye Dieng, «*cette mission noble interpelle les maîtres et tous les pratiquants des cinq Ligues du pays*», soutient le président de l'Usv. Le vovinam est introduit au Sénégal en 1985.

Jean Pierre SAMBOU

*Walf*Quotidien N°10394
MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026

CAN 2025 | DECISION DU TAS

Le sacre du Sénégal confirmé, le recours du Maroc rejeté

***Le Sénégal conserve son titre de champion d'Afrique 2025. Saisi après la décision du jury d'appel de la Caf, qui avait attribué la victoire au Maroc en mars dernier, le Tribunal arbitral du sport (Tas) a rendu son verdict ce mardi. L'instance basée à Lausanne a annulé cette décision et confirmé le résultat de la finale remportée sur le terrain par les* Lions.**



Dans sa décision, rendue à l'unanimité, le Tribunal arbitral du sport (Tas) a notamment estimé que l'arbitre avait agi dans le cadre de ses prérogatives en décidant de reprendre la rencontre après son interruption. Selon la formation arbitrale, les deux équipes étaient revenues sur la pelouse et avaient manifesté leur volonté de poursuivre le match. Le Tribunal a ainsi considéré que la décision de l'arbitre relevait du «field of play», qui protège les décisions prises par les officiels dans le cadre du jeu. Le Tas a également jugé que les articles 82 et 84 du règlement de la Can, invoqués par la Fédération royale marocaine de football, n'étaient pas applicables à cette situation, dans la mesure où l'arbitre n'avait pas prononcé l'arrêt définitif de la rencontre. Cette décision concerne le résultat de la finale disputée le 18 janvier 2026 au stade Prince Moulay Abdellah de Rabat. L'épilogue réjouit d'ailleurs la Fédération sénégalaise de football qui se dit *«accueillir cette sentence avec une profonde satisfaction. Loin de consacrer la prééminence d'une partie sur une autre, cette décision affirme avant tout le triomphe de l'équité sportive et rappelle un principe cardinal : la vérité d'une rencontre s'établit exclusivement sur le terrain, sous la protection du droit du sport.»*

Sadio Mané, a lui aussi adressé quelques marques d'affection aux *Lions de l'Atlas* : *«Le Tribunal arbitral du sport a rendu justice au sport. Je tiens à réaffirmer avec force les liens de fraternité qui nous unissent à la Fédération royale marocaine de football et au peuple marocain. Le football sénégalais se tourne désormais résolument vers l'avenir, avec confiance et enthousiasme, dans une Afrique unie autour des valeurs du sport.»*

Le Maroc envisage de nouveaux recours

Du côté marocain, la décision du Tas est accueillie avec réserve. Dans un communiqué, la fédération marocaine a exprimé son désaccord et fait part de ses interrogations sur certains aspects de la procédure arbitrale. Elle évoque notamment un échange qui aurait eu lieu entre l'arbitre allemand Ulrich Haas et le président de la Fédération sénégalaise de football, deux jours avant le prononcé de la décision. La fédération marocaine regrette également que ses arguments concernant la sortie temporaire des joueurs sénégalais du terrain n'aient pas été retenus par le Tribunal. Tout en prenant acte du verdict, la Frmf a annoncé son intention d'examiner les différentes voies de recours juridiques susceptibles de lui permettre de contester la décision. Le verdict du Tas marque ainsi une nouvelle étape dans le long feuilleton juridique de la Can 2025. Sur le plan sportif et juridique, le Sénégal est confirmé dans son titre continental, même si le dossier pourrait encore connaître de nouveaux développements.

Papa Lamine NDOUR

Les *Lions* réagissent après la décision du Tas

Plus de dix mois après une finale mouvementée, marquée notamment par une interruption d'une quinzaine de minutes et de nombreuses contestations, le verdict du Tribunal arbitral du sport (Tas) vient définitivement confirmer le sacre du Sénégal, acquis sur le terrain le 18 janvier dernier au stade Prince Moulay Abdellah de Rabat. Une décision accueillie avec enthousiasme par les joueurs sénégalais, qui n'ont pas tardé à exprimer leur satisfaction sur les réseaux sociaux. Le capitaine des *Lions*, Kalidou Koulibaly, a ainsi relayé une publication de la Fédération sénégalaise de football (Fsf) accompagnée du message : *«Encore et toujours champions d'Afrique»*. Le défenseur central y a ajouté la mention *«Welcome back home»*, en référence au retour du trophée continental au Sénégal. De son côté, Pape Matar Sarr a opté pour une touche d'humour. Le milieu de terrain a publié une photo en compagnie du trophée, assortie de cette interrogation : *«Maintenant ou pas ?»*, une allusion aux deux étoiles déjà arborées par les *Lions* et à la possibilité d'en décrocher une troisième. Habib Diarra et El Hadji Malick Diouf ont également célébré cette décision en partageant des images de leurs médailles, du trophée.

P.L.NDOUR

BREVES | SELECTION FEMININE A

Des retours et des absences



En direction de la triple confrontation avec la Côte d'Ivoire, le sélectionneur national des *Lionnes* de football, Abatalib Fall, a dévoilé une liste de 23 joueuses. Beaucoup de nouveautés sont notées dans ce groupe avec notamment le retour de l'attaquante, Hapsatou Malado Diallo dans la *Tanière*. La pensionnaire de Palm Hills (Egypte) n'avait plus été convoquée depuis la Coupe d'Afrique des Nations 2025. Juliette Kalamo (Lycée Ameth Fall) revient également. Toutefois, il faut signaler les absences de Sokhna Nogaye Tall Pène (As Bambey), Khadija Badio (Znk Radomlje) et Bineta Seck (Znk Radomlje). Les trois rencontres entre Ivoiriennes et Sénégalaises sont prévues les 27 novembre, 1er et 4 décembre 2026 à Abidjan, en Côte d'ivoire.

GARDIENNES DE BUT :
Adji Ndiaye, Khady Faye et Awa Baldé

DÉFENSEURES :
Anta Dembélé, Ndeye Haby Barro, Wolimata Ndiaye, Aïcha Kalès, Astou Diabang, Aïssatou Fall, Khady Thiandoum et Aïssatou Chris Ba,

MILIEUX DE TERRAIN :
Diénéba Sané, Juliette S. Kalamo, Ndeye Awa Diakhaté, Mariama Faty, Fatoumata Dramé, Sadigatou Diallo et Athanasia Manga,

ATTAQUANTES :
Ndeye Awa Casset, Dieynaba Joana Ndaw, Nguenar Ndiaye, Aïssatou Ndiaye et Hapsatou Malado Diallo

SAISON 2026-2027

La D1 féminine démarre ce 12 décembre

La saison 2026-2027 de D1 féminine de football va débuter le samedi 12 décembre prochain. La décision a été prise vendredi dernier, à l'issue d'une réunion convoquée par la Fédération sénégalaise de football (Fsf). Ce sera sous le format d'une poule unique de 12 équipes. L'année passée, le championnat s'est disputé en deux groupes, suivi des play-offs et play-down à la fin de la saison régulière. Aigles de Médina est le champion en titre.

Rassemblées par JP. SAMBOU

Cyan Magenta Jaune Noir